

Adresse de la Société populaire de Montrichard, en annexe de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire de Montrichard, en annexe de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 493-494;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14449_t1_0493_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

82

Les administrateurs du district d'Autun annoncent que la dernière vente des biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit que de 137 731 liv. a produit 380 460 liv. (1).

83

Les administrateurs du district de Limoges, département de la Haute-Vienne, annoncent que des biens d'émigrés, estimés 1.437.204 liv. ont été vendus 2.642.045 livres; 5 lots estimés 15.833 liv. ont été vendus 70.820 liv. (2).

84

Quelques membres de la Société populaire de la commune d'Egalité-sur-Marne, ci-devant chateau-Thierry, écrivent à la Convention nationale qu'ayant été nommés commissaires par leur société, pour se rendre auprès des Législateurs, et leur donner connoissance de ce qu'avoient produit la descente des cloches, le fer, le plomb et l'argenterie de leurs églises, et les dons faits à la Patrie par les citoyens de cette commune, ils furent admis à la barre de la Convention le 16 germinal et déposèrent sur son bureau la somme de 2 200 livres pour l'équipement de cavaliers jacobins, ainsi que 15,000 livres provenant d'une découverte d'effets d'émigrés; qu'il fut décrété l'insertion au Bulletin, de ces offrandes; mais que cependant le Bulletin ne parle que de la présentation de ces commissaires à la barre et de leur félicitations sur les travaux de la Convention.

Ils se plaignent de ce que l'intention des Législateurs n'ait pas été remplie et les prient de faire jouir leur société des avantages qu'ont les autres communes, en faisant insérer dans le Bulletin la mention des dons que les citoyens d'Egalité-sur-Marne ont faits à la Patrie.

Mention honorable (3).

85

Le total des fonds restans dans les diverses caisses de la trésorerie nationale, le 19 au soir, se montoit à 655.838,546 livres.

La masse réelle des assignats en circulation est de 5,643,354,620 liv. (4).

86

[La Sté popul. de Cournon (1) à la Conv.; s.d.] (2).

« Représentans,

La société populaire de Cournon qui, elle ose le dire, n'admet dans son sein que les patriotes les plus éprouvés, vient se féliciter avec vous de ce que la providence a daigné veiller à la conservation de deux des plus précieux, des plus ardens défenseurs de la liberté.

C'est donc en suscitant des traîtres, en payant de vils assassins que les lâches despotes, les prêtres fanatiques croient pouvoir anéantir la plus sainte Révolution ? Les monstres ! La rage les aveugle il est vrai; mais peuvent-ils ne point sentir que l'Etre Suprême écrase les scélérats et protège les hommes de bien.

Au récit du crime le plus atroce, il n'est parmi nous aucun individu qui n'ait frémi : l'indignation la plus vive a succédé, et nous avons tous juré de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour maintenir la République une et indivisible et défendre ses dignes, ses intrépides fondateurs ».

TONAT (présid.), SEDILLOT (secrét.), PRADIER (secrét.), JULIEN, HEYRAULD fils, LEPEUTRE, MOGUE Robert, PIATUT, CHALETEIX, PERRIN, JULIEN, THOMAT, DONS, BARDON, MOULEIRO, HEYRAULD cadet, ROUSSET, VIGIER, PIALOUX, Jean-Baptiste DEMANECHES, MEGEMONT, LEBEGUE, BECHET.

Mention honorable, insertion au bulletin.

87

[La Sté popul. et la comm. de Montrichard (3) à la Conv.; 12 prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

La Société populaire et la commune de Montrichard ont été saisies d'effroy et ont manifesté toute leur indignation au récit des projets d'assassinats conçus par les scélérats Admiral et la nouvelle Cordai qu'ils ont tentés d'exécuter dans les personnes des représentans du peuple Collot-d'herbois et Robespierre; elles ne sont sortie de cet état d'angoisse et de douleur où les avoit plongée ces horribles attentats, que lorsqu'elles ont été assurées que les jours précieux de ces dignes représentans ont été sauvés de la rage de ces infâmes conspirateurs.

La Société et la commune de Montrichard qui savent apprécier les grandes obligations qu'elles ont à leurs représentans qui, tranquils au milieu des poignards aiguisés par les lâches Pitt et Cobourg, s'occupent avec sécurité, d'assurer le bonheur de 25 millions d'hommes, prennent le

(1) Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) C. Univ., 23 prair.; Mess. soir, n° 661; Ann. R.F., n° 193.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 306, pl. 1163, p. 10. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t)

(3) Loir-et-Cher.

(4) C 306, pl. 1163, p. 10. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t) et 29 prair.; J. Fr., n° 624.

plus vif intérêt à leur conservation et ont arrêtés qu'elles féliciteroient la Convention sur le miracle qui a fait échapper un de ses membres à une mort qui sembloit certaine, si l'Être Suprême, protecteur des hommes vertueux, n'eût détourné la main paricide de cet ennemi de notre liberté. Hâtez-vous donc, citoyens représentans, de faire tomber le glaive de la loi sur ces têtes coupables, dont le supplice ne pourra jamais égaler l'atrocité du crime, et soyez convaincu que tous les citoyens de la commune de Montrichard seront toujours prest à verser leur sang pour la cause de la liberté de laquelle ils sentent tout le prix ».

RUÉ (notable), PICOT (off. mun.), LAURENT, MORILLE (notable), MANON (notable), L. GAULTIER (maire), CHAUDON (notable), LERON (off. mun.), AUBIN (notable), ROGER (secrét.), MOREAU (agent mun.), GAILLARD [et 2 signatures illisibles].

Mention honorable, insertion au bulletin.

88

[La Sté popul. de Thiers (1) à la Conv.; s.d.] (2).

« Dignes Représentans d'un peuple libre,

Les ennemis de notre liberté convaincus de l'impuissance de leurs armes, croient pouvoir nous asservir en faisant assassiner les plus ardents amis du peuple. Qu'ils tremblent les scélérats ! Leur dernière heure approche, il est tems de purger la terre des monstres qui la souillent.

Ladmiral digne partisan de l'aristocratie payé par Pitte et Cobourg, une nouvelle Corday, avait osé porter une main homicide sur Robespierre et Collot d'Herbois deux de nos représentans fidels, mais la providence qui veille essentiellement sur nous n'a pas permis un crime si atroce. Le délit n'en existe pas moins, faites donc punir promptement ces monstres et leurs complices.

Nous désavouons formellement le monstre Ladmiral comme un enfant du Pui de Dôme.

Nous avons applaudi au courage et à l'intrépidité du brave Geoffroy qui a exposé ses jours pour mettre sous le glaive de la loi le coupable Admiral. Le décret que vous avés rendu à cet égard a rempli nos âmes d'une douce satisfaction; cette bienfaisance nationale est digne d'un peuple libre.

Paris renferme encore grand nombre de ces satelittes des tirans payés pour assassiner les patriotes. Mort à tous les scélérats ! Mais il en est d'autres non moins ennemis de la liberté : nous voulons parler des reclus, ils osent encore du fond de leurs prisons manifester leur désir hautement pour le renversement de la République; ils osent employer leur fortune à conspirer contre elle.

Nous demandons un plus grand nombre de commissions, pour accélérer la punition des coupables, (nous) demandons des mesures uniformes pour séquestrer la jouissance de leurs biens.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 306, pl. 1163, p. 25.

Continués, braves Montagnards, à rester fermes à votre poste. Votre conduite fait trembler les despotes, et vous mérite l'estime et la reconnaissance de tous les Sans culottes. S. et F. ».

BORIN (présid.), ANDRIEU, TOURRAUD (secrét.), DRESSIER (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin.

89

COUTHON donne connaissance du trait suivant :

Quatre cultivateurs de la Commune de Clermont (1) voyant le champ d'un défenseur resté inculte par son absence, se hatèrent de l'ensemencer sans exiger aucune indemnité.

« Nous sommes trop heureux, disoient-ils, de nous rendre utiles à nos frères qui versent leur sang pour la République ».

(Applaudissemens).

Mention honorable (2).

90

[Le cⁿ Moyria au présid. de la Conv.; Béthune, 16 prair. II] (3).

« Citoyen Président,

J'ai adressé le 21 Germinal dernier au Comité d'Instruction publique un Mémoire, par lequel j'annonçai trois de mes Inventions qui pourroient être d'une grande utilité à la République et à nos Concitoyens; N'en ayant reçu aucune réponse, je présume que ce Mémoire a été égaré. C'est pourquoi Citoyen Président, je t'envoie un Duplicata de ce Mémoire, auquel je joint la représentation d'une de mes Inventions (Le Battangrange) dont l'exécution, si la Convention Nationale le juge utile, commence à devenir urgente pour en pourvoir les Communes avant la Recolte prochaine.

Victime du traître Dumouriez qui nomma à ma charge de Colonel du 45^e Regiment d'Infanterie pendant que j'étais en Congé, à la suite d'une horrible chute de cheval faite au Camp de Famars à la tête de mon Bataillon de Campagne en recevant le Drapeau, j'ai pensé ne pouvoir donner une plus grande preuve de mon Patriotisme, qu'en abandonnant jusqu'à la Paix à la Patrie la Pension qui m'est due pour 31 ans effectif de service et 9 campagnes et en transmettant à mes Concitoyens le fruit de mes travaux et Reflections depuis mon retour de l'Armée qui consiste :

1^o En un Battangrange, qui est une machine avec laquelle deux femmes d'une force ordinaire battront autant de grains en un jour que pourroient le faire douze à quinze hommes.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) M.U., XL, 347; Rép., n° 173; Mon., XX, 694; J. Fr., n° 624; Débats, n° 628, p. 333; C. Eg., n° 661; Audit. nat., n° 625.

(3) F¹⁰ 339 (9031).